



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE  
GENERALE



UN LIBRARY  
COLLECTION

Distr.  
LIMITEE  
A/C.2/35/L.97  
13 novembre 1980  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session  
DEUXIEME COMMISSION  
Point 61 d) de l'ordre du jour

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

INDUSTRIALISATION

Incidences administratives et financières du projet de  
résolution publié sous la cote A/C.2/35/L.55

Etat présenté par le Secrétaire général conformément  
à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée  
générale

1. Aux termes du paragraphe 2 de la section A du projet de résolution publié sous la cote A/C.2/35/L.55, l'Assemblée générale approuverait les priorités de programme adoptées par le Conseil du développement industriel à sa quatorzième session 1/ concernant la suite à donner aux décisions et recommandations de la troisième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI). Aux termes du paragraphe 3 de la section A, l'Assemblée générale approuverait les décisions prises par le Conseil du développement industriel à sa quatorzième session à l'égard du Système de consultations 2/. Aux termes du paragraphe 6 de la section A, l'Assemblée générale réaffirmerait la décision prise par le Conseil du développement industriel le 17 octobre 1980 à sa deuxième session extraordinaire et déciderait de fournir à l'ONUDI des ressources adéquates pour lui permettre de s'acquitter de son mandat. Aux termes du paragraphe 7 de la section A, l'Assemblée générale réaffirmerait en outre qu'il y a lieu de prendre des mesures appropriées en vue de fournir les ressources nécessaires dans tous les domaines prioritaires convenus, y compris la mise en valeur des ressources humaines et la production industrielle, qui ne se trouvent pas dans les propositions du Secrétaire général figurant dans la version révisée du programme de travail de l'ONUDI pour 1981 (ID/B/C.3/99/Add.1) et dans le budget-programme en cours. Aux termes du paragraphe 8 de la section A,

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Supplément No 16 (A/35/16), vol. II, par. 54.

2/ Ibid. chap. XI.

l'Assemblée générale prierait le Secrétariat de l'ONUDI de prendre immédiatement des mesures dans les domaines de sa compétence en vue de l'application rapide et complète du nouveau programme global d'action en faveur des pays les moins avancés, énoncé dans la résolution 122 (V) du 3 juin 1979, et adopté par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa cinquième session, ainsi que des autres résolutions et décisions pertinentes de l'Assemblée générale, et de présenter au Conseil du développement industriel un rapport annuel sur la progression de l'industrialisation des pays les moins avancés.

2. Le budget-programme révisé de l'ONUDI pour 1981 a été présenté à la Cinquième Commission dans une note du Secrétaire général (A/C.5/35/44). Dans cette note, le Secrétaire général a proposé le redéploiement des ressources existantes et a demandé des ressources supplémentaires en 1981 pour faire en sorte que les priorités de programme adoptées par le Conseil du développement industriel concernant la suite à donner aux décisions et recommandations de la troisième Conférence générale de l'ONUDI soient appliquées. Des ressources supplémentaires ont été demandées au titre de la technologie industrielle liée à l'énergie, sous forme de deux postes d'administrateur (1 P-5 et 1 P-4) et de deux postes d'agent des services généraux. S'agissant des mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés, le Secrétaire général a proposé la création d'un nouveau poste d'administrateur à la classe P-4 et d'un nouveau poste d'agent des services généraux. Quant au Système de consultations, la création de deux postes d'administrateur (1 P-5 et 1 P-4) et d'un poste d'agent des services généraux a été proposée. Pour la mise au point et le transfert des techniques, le Secrétaire général a proposé la création de deux postes d'administrateur à la classe P-4 et d'un poste d'agent des services généraux. Au titre de la mise en valeur des ressources humaines et de la production industrielle, le Secrétaire général a proposé la création de deux postes d'administrateur à la classe P-5 et de deux postes d'agent des services généraux, qui seront affectés à la création d'institutions et aux activités de formation. Le coût estimatif des traitements et des dépenses communes de personnel pour ces postes supplémentaires en 1981, calculé en tenant compte d'un abattement pour délais de recrutement de 50 p. 100 pour les postes d'administrateur et de 35 p. 100 pour les postes d'agent des services généraux, s'élèverait à 412 400 dollars.

3. Aux termes du paragraphe 10 de la section A du projet de résolution, l'Assemblée générale prierait le Secrétariat de l'ONUDI de faire des préparatifs et de prendre des dispositions en vue de la tenue d'une conférence intergouvernementale sur le Fonds global Nord-Sud pour la promotion de l'industrialisation des pays en développement. En partant de l'hypothèse que cette conférence se tiendrait à Vienne en 1981 et durerait deux semaines, que le service en serait assuré en six langues et qu'il faudrait établir 100 pages de documentation avant la session et 50 pendant la session, le coût des services de conférence est estimé à 184 000 dollars, qui se répartissent comme suit :

/...

Dollars des Etats-Unis

a) Documents établis avant la session (100 pages) (langues : An, Ar, C, E, F, R)	51 800
b) Service des réunions (langues d'interprétation : An, Ar, C, E, F, R)	102 200
c) Documents établis pendant la session (50 pages) (langues : An, Ar, C, E, F, R)	30 400
	<hr/>
TOTAL	184 400

4. Aux termes du paragraphe 1 de la section B du projet de résolution, l'Assemblée générale proclamerait la décennie commençant en 1980 Décennie du développement industriel de l'Afrique. Aux termes du paragraphe 3 de la même section, l'Assemblée générale appuierait l'établissement, au sein de l'ONUDI, d'un groupe de coordination pour la Décennie du développement industriel de l'Afrique et prierait le Secrétaire général de fournir les ressources appropriées pour permettre à cette organisation de s'acquitter de son rôle concernant les préparatifs et l'exécution des activités de la Décennie.

5. Le Secrétaire général estime que deux postes d'administrateur (un P-5 et un P-3) et un poste d'agent des services généraux seraient nécessaires pour former le noyau du groupe de coordination. Les activités de coordination en 1981 devraient surtout consister en consultations avec la Commission économique pour l'Afrique, l'Organisation de l'unité africaine et certaines organisations régionales et sous-régionales africaines s'occupant des questions d'industrialisation. Les dépenses y relatives pour 1981 sont estimées à 78 900 dollars pour les traitements et dépenses communes de personnel et à 15 000 dollars pour les frais de voyage, soit un total de 93 900 dollars.

-----